

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 382 - page 26

21 - Côte-d'Or

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or.

FEDERATION FRANÇAISE DE DANSE COMITE REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE.

Objet : organiser les championnats, compétitions et rencontres régionaux dans toutes les disciplines de la FFD ; relayer la politique de développement de la Fédération Française de Danse notamment en regroupant en son sein sur le plan régional, les départements structurés en comités départementaux et les structures affiliées situées dans des départements de la région pour lesquels la Fédération Française de Danse ne reconnaît aucun comité départemental ; inciter la création de nouvelles structures, susciter parmi la jeunesse de l'un et l'autre sexe, le goût de la danse ; représenter la Fédération Française de Danse et défendre les intérêts de la danse auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels de la région ; appliquer la politique de développement de la danse définie par la Fédération Française de Danse dans la convention pluriannuelle tripartite entre le Comité Départemental, la Fédération Française de danse et le Comité Régional et favoriser ainsi l'accès de tous à la pratique de la danse ; cette convention fait éventuellement l'objet d'avenants périodiques ; favoriser l'accès de tous à la pratique de la danse ; veiller au respect par ses membres de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français ; collaborer si souhaité à l'organisation des compétitions et rencontres départementales en accord avec ses instances territoriales ; collaborer si nécessaire à l'organisation des compétitions nationales, régionales et internationales ayant lieu sur son territoire ; se tenir informé du calendrier des compétitions et manifestations sur son territoire ; favoriser la création de Comité Départementaux ; assurer l'animation de son réseau de Comités Départementaux ; développer sa communication, en cohérence avec la communication nationale ; assurer l'intégration des notions de développement durable et de protection de l'environnement dans l'ensemble de ses activités.

Siège social : 9, rue du Plein de Pouilly, 21000 Dijon.

Date de la déclaration : 16 février 2016.